



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Anderlecht  
10  
70  
COMMUNE D'ANDERLECHT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Chaussée de Mons 1250 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **S.R.L. E.T.M.**, Chaussée de Mons 1250 à 1070 Anderlecht
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 31/2025 - Renouvellement.**

**Nature de l'activité principale :** continuer à exploiter un dépôt pour la vente de matériel sanitaire, chauffage et électricité

**Exploitation (rubriques) :** *dépôt général (1584 m<sup>2</sup> - rubrique 53 A), plastic (150 m<sup>2</sup> - rubrique 94 A), métaux (350 m<sup>2</sup> - rubrique 100 A),*

**Zone : P.R.A.S. :** *espaces structurants, zones de chemin de fer, zones mixtes*

**Motifs principaux de l'enquête :** classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

### L'enquête se déroule :

A partir du **18/08/2025** et jusqu'au **01/09/2025** inclus.

**Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : [permisenvironnement@anderlecht.brussels](mailto:permisenvironnement@anderlecht.brussels);
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 01/09/2025.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 04/07/2025.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN,

Par délégation :  
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER ,

<sup>1</sup> Reproduction de la signature.